

ASSEMBLÉE NATIONALE
23 mai 2016

RELATIF À LA TRANSPARENCE, À LA LUTTE CONTRE LA CORRUPTION ET À LA MODERNISATION DE LA VIE ÉCONOMIQUE - (N° 3623)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL594

présenté par
M. Denaja, rapporteur

ARTICLE 4

A l’alinéa 5, substituer aux mots :

« les dispositions »,

la référence :

« le I ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.